



N°769
Entrée le 22.05.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 22.05.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 22 mai 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Premier ministre** et à **Madame la Ministre déléguée aux Médias et à la Connectivité** au sujet de la transparence du Gouvernement envers les médias.

Dans un article de presse publié en date d'aujourd'hui, la communication et la transparence du Gouvernement et notamment du Premier ministre envers les médias est critiquée. Ainsi, les délais de réponse aux demandes des journalistes professionnel.le.s seraient sensiblement plus longs que sous le Gouvernement précédent et ce notamment pour les nouveaux et nouvelles ministres. Toujours selon l'article, le Gouvernement actuel favoriserait un style de communication plus frontal, privilégiant les formats explicatifs aux échanges plus interactifs.

Le Gouvernement a annoncé qu'un projet de loi portant sur l'accès aux informations sera déposé avant l'été. Or, tel qu'il est relevé dans l'article susvisé, des délais de réponse sont d'ores et déjà prévus par une circulaire et de nombreux changements dans le traitement des demandes d'information ne nécessiteraient pas de modification légale. Dans l'article, il est également fait état d'échanges constructifs entre le Gouvernement et des représentant.e.s de la presse. Ainsi, les délais de réponse excessivement longs seraient dans bien des cas liés à des ressources en personnel insuffisantes.

Dans ce contexte, nous voudrions demander les renseignements suivants de la part du Gouvernement :

- 1) **Quelle est la réaction de Monsieur le Premier ministre aux reproches formulés dans ledit article ?**
- 2) **Monsieur le Premier ministre peut-il confirmer que les dépassements des délais de réponse prévus dans la « Circulaire Bettel » se sont multipliés ces derniers mois ? Dans l'affirmative, quelle est la raison pour l'allongement du délai de traitement des demandes d'information des journalistes ?**
- 3) **Le Gouvernement entend-il assurer, par voie de recrutement ou par voie de réorganisation interne, que tous les ministères et administrations disposent des ressources en personnel nécessaires pour se conformer dans la pratique aux dispositions régissant d'ores et déjà les échanges avec les journalistes ?**

- 4) De manière générale, le Gouvernement entend-il changer sa politique de communication en faveur de formats laissant plus de place aux questions des journalistes ?
- 5) Quand le projet de loi relatif au droit d'accès aux informations sera-t-il déposé ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Sam Tanson
Députée



François Bausch
Député